

POLITIQUE DE « PRODUCTIONS ET PARTAGES ISSUS DES EXPERIENCES » (PPIE)

Asmae (3 à 5 ans) – Juin 2015

Préambule : Les productions et partages issus des expériences (PPIE) sont en lien étroit avec les quatre missions de l'association : les missions guident les productions, les productions nourrissent les missions.

Définir la politique de PPIE au sein de l'organisation Asmae revient à poser les grands principes qui sous-tendent et donnent le cadre général de la PPIE, et qui seront précisés dans les stratégies pluriannuelles et les plans d'actions annuels.

I. La PPIE : une culture d'Asmae

Les productions de documents issus des expériences ...

- ◆ Contribuent à construire la mémoire institutionnelle
- ◆ Contribuent au développement d'une pensée collective et culture commune au sein de l'organisation
- ◆ Contribuent au positionnement d'Asmae sur certains sujets, notamment « cœur de métier »
- ◆ Contribuent à la cohérence et la qualité des actions du fait de la transmission des expériences
- ◆ Contribuent à faire évoluer les pratiques et les personnes et de ce fait, l'institution (évolution et construction permanentes, pierre après pierre, expériences sur expériences)
- ◆ Contribuent à nourrir les campagnes de communication et la visibilité de l'organisation
- ◆ Contribuent à enrichir les savoirs et savoir-faire collectifs dans le domaine du développement, au-delà d'Asmae.

Elles concernent tant le siège que les terrains

- ◆ Coordinateurs, conseillers techniques (CT) et agents de développement sont les acteurs les plus concernés du fait de leurs actions terrain ; la production est systématique et contractualisée pour les CT, tout en veillant à l'efficacité (utilité / temps / coût).
- ◆ Tous les pôles du siège sont également concernés puisqu'il s'agit bien de savoir-faire et d'expériences de chacun, dans tous les domaines, contribuant à l'évolution d'Asmae ; Asmae souligne sa très forte volonté d'élargir la PPIE au-delà du pôle programmes.
- ◆ Les partenaires peuvent être sollicités pour contribuer à une production de documents issus des expériences ; ils peuvent aussi en être des demandeurs.

Toute production (siège ou terrains) fera l'objet soit d'une commande institutionnelle, soit de la proposition d'un responsable ou membre d'une équipe.

II. Une production et un partage organisés et harmonisés

Les productions couvrent plusieurs types de documents, répartis selon 3 grandes catégories

Catégories	Commanditaires potentiels	Auteurs potentiels	Type de documents	Supports (idées)	Destinations potentielles
1. Production et utilisation au cours de l'action <i>(outil support à l'action)</i>	CT Coordinateurs Partenaires Tout membre du siège	CT Partenaires Coordinateurs Tout membre terrain, siège, partenaires	6 grands types de documents* sont retenus : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fiche technique ou pédagogique ◆ Manuel de formation ◆ Guide méthodologique ◆ Etude ◆ Capitalisation ◆ Retour d'expérience (*) Voir <u>Guide Méthodologique PPIE « Comment produire et partager ses expériences »</u> pour plus de détails sur chacun de ces types de documents.	Documents écrits	INTERNE <ul style="list-style-type: none"> ■ Le terrain concerné ■ Partenaire(s) ■ Partage à Asmae entre terrains / pôles EXTERNE <ul style="list-style-type: none"> ■ Design et ajustement de contenus possible pour diffusion externe
2. Production spécifique avec commande précise en amont <i>(la production est l'objet de la mission)</i>	Siège / commande institutionnelle (CA, direction et pôle programmes, pôle communication) Coordinateurs	CT Consultant externe Coordinateurs		Articles journaux	INTERNE <ul style="list-style-type: none"> ■ Le pôle et/ou le terrain qui a passé la commande et donc est directement concerné ■ Partage à Asmae ■ Partenaire(s) EXTERNE <ul style="list-style-type: none"> ■ Diffusion au-delà d'Asmae (penser contenu / format et public en amont)
3. Retour d'expérience <i>(le vécu)</i>	Staff terrain Responsables de zone Pôle Ressources Humaines	CT (à minima si pas d'autre production) Coordinateurs Tout autre staff		Documents écrits Interview	INTERNE <ul style="list-style-type: none"> ■ Les nouvelles recrues ■ Partage à Asmae ■ Les RH (debriefing retour)

NB : Les rapports réguliers, rapports mensuels, rapports de fin de mission / de passation, documents de planification stratégique par pays, documents projet, évaluations de programme / projets (au sens « Suivi-Evaluation »), règlements, procédures, documents de gestion RH et gestion financière... font partie du management institutionnel d'Asmae (pour son fonctionnement) et n'entrent pas dans les « productions de documents issus des expériences ». Par contre, des éléments intéressants et importants peuvent en être extraits et rendus partageables (pour l'interne le plus souvent) notamment via les Responsables d'équipes.

Elles sont soutenues et encadrées par le Comité Opérationnel Asmae (COMOP)

- ◆ L'objet de chaque production issue de l'expérience est défini en amont selon l'orientation stratégique d'Asmae (positionnement, sujet de prédilection / cœur de métier, sujet en lien avec les campagnes de communication, besoin ou intérêt spécifique, besoin pour les stratégies pays et/ou zones...) ou est proposé par le terrain (équipes /demande de partenaires)
- ◆ Le COMOP est garant de la dynamique de l'ensemble du dispositif, à travers différents relais (chargé de PPIE, responsables d'équipes)
- ◆ Les relations transversales (inter terrains, inter pôles...) sont fortement encouragées.

Elles disposent d'un cadre interne permettant cohérence, harmonie et partage (voir « guide méthodologique »)

◆ Chaque production suit des consignes et cadres clairs :

- Réalisation de « termes de référence / proposition de production » en amont de chaque production
- Choix d'un type de documents – description et explication sur son objet, le type de public, etc.
- Définition du support (charte graphique à respecter)
- Rôle et responsabilité de chacun y compris des partenaires le cas échéant
- Circuit organisé au sein d'Asmae pour l'accompagnement et la validation des productions avant la mise en partage
- Critères d'utilité et de non confidentialité utilisés pour les retours d'expérience (plus personnel) avant toute mise en partage. De plus, certains éléments considérés comme confidentiels mais pouvant servir d'enseignements à Asmae seront valorisés mais non partagés sur la plateforme.

◆ Elles s'adressent à des publics variés, toujours précisés en amont de la production :

- Asmae institution et personnel, siège et terrains
- Partenaire(s)

◆ Elles sont facilement accessibles et partagées de façon vivante et dynamique en interne

- A travers un dispositif adapté et une animation dynamique formalisée et organisée
- Espaces de partage à inventer et prise en compte de la diversité linguistique (français / anglais, le plus possible)
- Mise en place d'un système informatisé simple et efficace (siège et terrain)

Elles sont pour certaines, diffusables en externe

- ◆ La diffusion au-delà d'Asmae dans le cadre du partage d'expériences avec d'autres ONG, acteurs, partenaires, autres parties prenantes est organisée selon les productions.
- ◆ La PPIE tient compte des règles de droit d'auteur :
 - Toute production (PPIE) réalisée par un collaborateur Asmae dans le cadre de son travail fera l'objet d'une cession des droits d'auteur au profit d'Asmae. Asmae prend les mesures juridiques pour se mettre en conformité avec la loi sur cet aspect.
 - Pour une production où Asmae et un ou plusieurs partenaire(s) sont co-auteurs ou encore lorsque le partenaire est auteur et le financement vient d'Asmae, un contrat précisant la propriété commune entre les parties et également les modalités d'utilisation, sera signé en amont.